

Berne, 13.3.2009

Communiqué de presse:

Prise de position de l'OcCC au sujet du projet de révision de la loi sur le CO2

L'appréciation scientifique de la situation actuelle en matière de politique climatique est claire : les émissions de gaz à effet de serre doivent être abaissées de toute urgence dans le monde entier. Les Etats industrialisés, responsables des plus hautes émissions par habitant, sont particulièrement concernés, car non seulement leur économie, mais aussi les pays émergents et en développement doivent recourir à de nouvelles technologies, efficaces du point de vue énergétique et respectueuses de l'environnement. Les mesures de réduction nécessaires au niveau national ne sont donc pas seulement un devoir, mais aussi une chance sur le plan économique.

2008 vient au dixième rang des années les plus chaudes dans le monde depuis 1861 et en Suisse depuis 1864. Les températures mesurées ont été une fois de plus nettement supérieures aux moyennes à long terme et montrent que les changements climatiques progressent certes lentement, mais sûrement. Ce fait est confirmé aussi par l'hiver 2008/09, apparemment froid, mais pas du tout exceptionnel considéré dans la statistique. A l'avenir en Suisse, les effets des changements climatiques occasionneront à l'économie nationale des coûts importants en mesures d'adaptation et réparation des dommages. Ces coûts seront d'autant plus élevés que la hausse des températures sera plus forte et plus rapide. C'est pourquoi l'OcCC recommande de réduire rapidement et massivement les rejets de gaz à effet de serre.

Au niveau international, les négociations au sujet d'un accord international pour l'après-Kyoto s'intensifient cette année. Il s'ensuivra des objectifs de réduction contraignants aussi pour la Suisse. Les émissions suisses sont certes modestes globalement, mais très élevées par habitant. Aussi la Suisse a-t-elle le devoir de fournir sa contribution.

Le débat actuel est dominé par la crise financière. L'OcCC fait remarquer que les deux thèmes présentent des similitudes : ils sont comparables quant aux défis qu'ils posent à la politique et à l'économie et la situation devrait inciter les décideurs à ne pas répéter les fautes faites par le passé. Un changement de paradigme est nécessaire de toute urgence : il faut se détourner du court terme et s'orienter vers des solutions à long terme et durables, qui offrent aussi des chances. Si les moyens nécessaires, prévus pour maîtriser ces problèmes, sont engagés dans des programmes d'investissement tournés vers l'avenir et visant un développement durable, il sera possible de mettre en œuvre des approches permettant de résoudre les deux crises. Cela signifie que les investissements dans l'assainissement de bâtiments, la technologie des énergies renouvelables et l'accroissement de l'efficacité sont payants non seulement à court terme pour relancer l'économie, mais aussi à long terme pour venir à bout des changements climatiques. De l'énergie à bas prix, des progrès technologiques, des produits compétitifs et une moindre pollution de l'air servent à long terme tant l'économie que la société.

En ce sens, l'OcCC est favorable à des réductions par étapes, sensibles et contraignantes, des émissions indigènes de gaz à effet de serre, à part les contributions à la réduction des émissions à l'étranger, et insiste sur la nécessité d'agir sans tarder.

Berne, le 13 mars 2009

Révision de la loi sur le CO₂ Procédure de consultation du 5 décembre 2008

L'OcCC est favorable aux étapes de réduction des émissions, telles que proposées et mises en discussion. Mais il constate une différence de poids entre les deux variantes en ce qui concerne le caractère contraignant de l'objectif de réduction en Suisse. L'OcCC apprécie de pouvoir remettre au Conseil fédéral sa prise de position, la justification de cette dernière ainsi qu'un résumé des réponses au questionnaire reçu.

1.) Prise de position de l'OcCC:

L'OcCC se prononce clairement en faveur d'objectifs de réduction contraignants au niveau national et par conséquent pour un projet fondé sur la variante 1.

Voici les modifications proposées par l'OcCC à la variante 1:

- Pour des raisons de politiques climatiques, il n'est pas opportun de fixer une limite supérieure à la taxe sur le CO₂ en relation avec la définition d'un objectif de réduction contraignant. Cette taxe doit pouvoir être adaptée librement en fonction de l'objectif à atteindre.
- Les objectifs de réduction définis pour 2020 (-30%) et 2050 (-60%) doivent être inscrits dans la loi. Environ 10% peuvent être compensés à l'étranger jusqu'en 2020, puis en gros 20% jusqu'en 2050.

2.) Justification:

Il est essentiel dans l'optique de l'OcCC de stabiliser à long terme les températures globales dans un intervalle de plus 2 à 2.5°C. Ceci nécessite des réductions draconiennes des émissions dans le monde au cours de ce siècle. Les arguments et informations de base suivants étayent la position de l'OcCC:

- Pour mettre en œuvre une politique climatique cohérente, **l'objectif et les mesures à prendre doivent absolument être contraignants**. De ce fait, il doit être possible d'adapter les mesures et les instruments (p.ex. le montant de la taxe d'incitation) en fonction de l'objectif à atteindre.
- Le **caractère à long terme des mesures et objectifs est important**. Des étapes de réduction clairement définies sont essentielles pour atteindre les objectifs à moyen et long terme. Un ajustement de l'objectif de réduction aux prix dominants des certificats ne correspond pas à la logique de la solution du problème climatique.

- **La stratégie internationale exigera aussi de la Suisse des objectifs de réduction concrets** et maintiendra très probablement la règle de complémentarité, selon laquelle la majeure partie de l'effort de réduction doit être atteint au niveau national.
- **L'échange mondial de quotas d'émission est un instrument central pour la solution globale du problème du climat, mais n'est applicable qu'en complément aux mesures prises au niveau national.** Tôt ou tard, les différences internationales (prix des réductions) se nivelleront. La qualité des certificats sera toujours un problème. A qualité comparable, et considérées à long terme et dans le contexte de l'économie nationale, les mesures prises au niveau national ne sont pas plus chères.
- **A long terme, il faut viser une réduction de 1 t de CO₂ par habitant dans le monde.** Ceci doit être l'objectif à long terme aussi pour nous. Pour la Suisse, cela signifie une réduction très substantielle des émissions par habitant (qui sont aujourd'hui d'environ 6 t). Aussi des réductions au niveau national sont-elles impératives. Une trajectoire concrète pour ces réductions (objectifs de réduction fixes des émissions indigènes) permet une planification plus sûre et garantit que la société et l'économie ne se chargeront pas à l'avenir d'une hypothèque due à la non-atteinte des objectifs d'étapes de réduction au niveau national. Dans ce cas, des réductions massives devraient être réalisées en très peu de temps à des coûts très élevés.
- **Il existe au niveau national un grand potentiel de réduction**, présentant un bon rapport coût-utilité à long terme. Il convient de l'exploiter aussi tôt et complètement que possible. Les bénéfices secondaires (protection de l'air, coûts d'énergie plus bas, moindre dépendance des énergies fossiles, encouragement de l'innovation, modernisation des infrastructures, investissements au niveau national, etc.) ont en outre des effets positifs. Ceci vaut aussi pour des mesures locales à l'étranger, mais des interventions en ce sens sont nécessaires aussi en Suisse. L'argent investi reste dans le pays, sert à la réalisation d'étapes de réduction dans une visée de durabilité et garantit que les investissements indispensables soient réalisés dans une perspective d'avenir et de durabilité et conformément à la politique climatique encouragée par les autorités (programmes d'encouragement). L'achat des certificats implique des investissements moins importants au niveau national. Et en plus de coûts de l'énergie constants ou croissants, les entreprises doivent assumer les coûts d'achat des certificats. Or des obligations de réduction grandissantes (-30%, 2020; -60%, 2050) entraînent une augmentation constante de ces coûts.
- L'OcCC rend attentif au fait que pour réussir, une politique climatique a besoin d'une vision intégrative du problème. **Une étroite coordination de la stratégie climatique avec la politique énergétique et d'aménagement du territoire est absolument nécessaire.** Dans ce contexte, l'OcCC recommande d'examiner aussi des mesures visant des changements de comportement de la société (p.ex. en matière de mobilité).

3.) Auteurs:

Les membres de l'OcCC

Kathy Riklin (présidente); Conseillère national, Zürich
Martin Beniston, Climate Change and Climate Impacts, Université de Genève
Charlotte Braun-Fahländer; Institut für Sozial- und Präventivmedizin, Universität Basel
Lucas Bretschger, Institut für Wirtschaftsforschung, ETH Zürich
Thomas Bürki, Energie Ökologie Politikberatung, Benglen
Andreas Fischlin, Systemökologie, ETH Zürich
Pamela Heck, Swiss Re, Umweltgefahren, Zürich
Gabi Hildesheimer, Ökologisch bewusste Unternehmen, Zürich
Christian Körner, Botanisches Institut, Universität Basel
Hansruedi Müller, Forschungsinstitut für Freizeit und Tourismus, Universität Bern
Christoph Schär, Institut für Atmosphäre und Klima, ETH Zürich
Thomas Stocker, Physikalisches Institut, Universität Bern
Philippe Thalmann, Recherches en Economie et Management de l'Environnement, EPF Lausanne
Alexander Wokaun, Forschungsbereich Allgemeine Energie, PSI Villigen

Experts avec voix consultative

Kurt Seiler, Konferenz der Vorsteher der Umweltschutzfachstellen der Schweiz, Schaffhausen
Reto Burkard, Bundesamt für Landwirtschaft, Bern
Melanie Butterling, Bundesamt für Raumentwicklung, Bern
Lukas Gutzwiller, Bundesamt für Energie, Bern
Anton Hilber, Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit, Bern
Daniel K. Keuerleber-Burk, MeteoSchweiz, Zürich
Christian Preiswerk, Akademie der Naturwissenschaften Schweiz, Bern
José Romero, Bundesamt für Umwelt, Bern
Roland Hohmann, Bundesamt für Umwelt, Bern
Thomas Roth, Staatssekretariat für Wirtschaft, Bern
Bruno Schädler, Bundesamt für Umwelt, Bern
Ursula Ulrich-Vöglin, Bundesamt für Gesundheit, Bern

Secrétariats

Christoph Ritz, ProClim-, Akademie der Naturwissenschaften Schweiz, Bern
Christoph Kull, OcCC, Bern

4.) Pour plus de détails :

Site Internet :

www.occc.ch

Secrétariat :

OcCC

Académie suisse des sciences naturelles

Schwarztorstrasse 9

3007 Berne

Tél : +4131 328 23 23

Fax : +4131 328 23 20

occc@scnat.ch

Renseignements :

Dr Kathy Riklin (présidente de l'OcCC ; Conseillère nationale PDC)

kathy.riklin@parl.ch

Tél: 044 210 32 38

079 272 74 76

Dr Christoph Kull, (secrétaire de l'OcCC)

kull@scnat.ch

Tél : 031 328 23 23

OcCC (Organe consultatif sur les changements climatiques) :

L'Organe consultatif sur les changements climatiques (OcCC) a pour mission de formuler des recommandations sur des questions ayant trait au climat et aux changements climatiques à l'attention des milieux politiques et de l'administration publique. Il a été créé en 1996 par le Département fédéral de l'intérieur (DFI) et le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Le mandat pour la création de cet organe a été confié à l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT). Celle-ci a invité une trentaine de personnalités de la recherche, de l'économie et de l'administration fédérale à collaborer au sein de cet organe consultatif. Le suivi de ce mandat par l'administration fédérale incombe à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).